

## SEANCE DU 13 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le treize janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD Josiane, MINGAT Agnès.

MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, DOUCET Franck, LEYGNIER Sylvain, BARBE Jean-David, FASS René.

M. NEVEJANS a donné un pouvoir à M. CHARMEIL Sébastien

**ETAIT EXCUSE** : M. GARDEUR Dominique

**SECRETAIRE** : M. CHARMEIL Sébastien

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire présente ses condoléances à M. FASS René, Conseiller municipal ainsi qu'à M. BERAY, ancien Maire, pour le décès de leur mère.

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

### **OPAC REALISATION DE LOGEMENT**

M. le Maire donne la parole à Gilles GELAS, adjoint, chargé de l'urbanisme qui fait savoir à l'assemblée que l'OPAC souhaite réaliser des logements dans le quartier des prés verts. Les terrains concernés par ce projet se trouve actuellement en zone AUH1, une modification du PLU serait donc souhaitable. Il propose de travailler sur une zone d'aménagement de 7 hectares. Le montant de l'étude de l'AURG s'élève à 15.000 € Il demande donc à l'assemblée un accord de principe pour contacter l'AURG.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré **DONNE** son accord de principe.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

**Objet : REGULARISATION URSSAF EXERCICE 2009**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.*

#### **CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
012	6411			PERSONNEL TITULAIRE	5600.00

#### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61522			ENTRETIEN DE BATIMENTS	-5600.00

**Objet : INTERETS MORATOIRES ECOLE**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.*

### **CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	6711			INTERETS MORATOIRES ET PENALITES/MARCHES	43.00

### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61523			ENTRETIEN DE VOIES ET RESEAUX	-43.00

### **OUVERTURE DE CREDIT DE 88.000 €**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'emprunt pour le groupe scolaire stipule le remboursement anticipé d'une tranche d'amortissement, les crédits budgétaires étant insuffisants avant le vote du B.P. 2010, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédit d'un montant de 88.000 € au compte 1641. Ces crédits seront financés par les fonds propres de la commune et inscrits au budget primitif 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, ACCEPTE cette ouverture de crédit d'un montant de 88.000 € au compte 16.

### **MODIFICATION STATUTAIRES CCPBL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-9933 du 26 novembre 2001, portant création de la Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers,

Vu l'ensemble des arrêtés successifs et plus particulièrement les arrêtés préfectoraux n° 2003-07251 du 4 juillet 2003 ? n° 2004-14998 du 26 novembre 2004, n° 2006-01697 du 8 février 2006 et le n° 2008-01876 du 05 mars 2008, portant modifications des compétences et détermination de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 07 décembre 2009,

### **EXPOSE :**

Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers

« compétence lecture publique »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'adoption à l'unanimité par le Conseil communautaire du 07 décembre 2009, de la délibération portant sur la modification des statuts « compétence lecture publique » et transmise en sous-préfecture le 11 décembre 2009.

« dans le domaine culturel, l'intérêt communautaire pourrait trouver à s'exprimer dans le cadre de la construction d'une Médiathèque pour le développement de la lecture publique et l'accès aux supports

Le plan de développement de la lecture sur notre territoire, prévoit la création d'une médiathèque bi-polaire constituée sur deux sites, l'un à La Côte St André, l'autre à Saint Siméon de Bressieux.

Pour cela, il convient que la Communauté de communes puisse, dès 2010, assurer les compétences correspondantes et avoir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet »

C'est pourquoi, nous sommes sollicités aujourd'hui, afin de nous prononcer sur l'évolution de l'intérêt communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**DECIDER** que sont d'intérêt communautaire :

- Les bibliothèques municipales de la Côte Saint André et de St Siméon de Bressieux en tant que supports de la médiathèque, Tête de Réseau bi-polaire,
- L'étude, la construction, l'entretien et le fonctionnement de la Médiathèque, Tête de Réseau bi-polaire, projetée sur deux sites, l'un à La Côte Saint André et l'autre à St Siméon de Bressieux

d'**APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers à intervenir par arrêté préfectoral,

de **PRECISER** que le transfert de compétence donnera lieu à correction intégrale de l'allocation de compensation pour les communes concernées.

### **DEMANDE DE FINANCEMENT VISITE EXPOSITION ROSE VALLAND A LYON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de financement du Collège Rose Valland pour emmener tous les élèves de 3<sup>ème</sup> en mars à Lyon pour l'exposition « Rose Valland sur le front de l'art », 24 élèves de BREZINS sont concernés. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide d'**OCTROYER A TITRE EXCEPTIONNEL** la somme de 80 €

### **CONVENTION S.P.A.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la convention simplifiée de fourrière que la commune signe toutes les années avec la S.P.A. avec accueil et garde des animaux. Cette année le taux est fixé à 0.21 €par an et par habitant. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire cette convention simplifiée au taux de 0.21 €par an et par habitant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reconduire la convention simple : 0.21 €par an et par habitant soit **0.21 x 1598 = 335.58 €** et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention telle que présentée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION TROTTOIRS LA GUTINE**

Monsieur le Maire donne la parole à Didier ROUDET, Adjoint, chargé de la voirie qui présente les devis de travaux des trottoirs et des parking de la rue de la Gutine.

Le montant de la création de trottoirs s'élève à 45 491 €HT

Le montant de la création de parking est de 19 455 €HT

M. ROUDET précise qu'il s'agit là de travaux d'aménagement de sécurité de la rue de la Gutine et propose à l'assemblée de demander une subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **CHARGE** M. le Maire de **DEMANDER** une subvention pour aménagement de sécurité auprès du Conseil Général de l'Isère.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 22h 30